

DIRECTION DES
RESSOURCES HUMAINES
Prévention, Santé et Retraite
Dossier suivi par :
Véronique SPINNEWYN
Tél. :
01.39.22.53.82.
E-Mail :
vspinnewyn@ville-poissy.fr
Réf :
KO/AR/VS /2016.564

Mesdames et Messieurs
les Médecins généralistes de Poissy

Poissy, le 25 MARS 2016

OBJET : Absentéisme pour raisons médicales

Chs
Mesdames et Messieurs, chers Docteurs,

Depuis 2007, l'absentéisme pour raisons de santé a augmenté de 18% dans les collectivités territoriales. Cette question soulève plusieurs problématiques :

- coût moyen des absences s'élevant à 1.800 € par agent en 2013,
- désorganisation des services,
- qualité du service public qui risque d'en souffrir.


C'est pourquoi, j'ai décidé de faire de la lutte contre l'absentéisme une priorité sur la ville de Poissy. Cette lutte, si elle doit participer à une meilleure gestion financière, doit également redonner de l'éclat à l'image du service public dû aux Pisciacais.

Vous êtes, de par vos fonctions, les maillons indispensables et privilégiés à la résolution des difficultés de santé rencontrées par nos agents. Mais il en va de ma responsabilité de vous sensibiliser davantage à l'impact des arrêts de travail sur la collectivité.

S'il est communément admis, que moins de 5% des agents abusent des arrêts de maladie, que moins de 1% des médecins prescrivent des arrêts dits de « complaisance », il est toutefois indispensable de réduire au maximum ces pratiques que je ne saurais accepter plus longtemps.

Je vous invite donc à faire preuve d'une vigilance accrue et à ne pas hésiter à orienter vos patients (agents de la ville) vers le médecin de prévention* dès lors que vous aurez décelé que les difficultés évoquées par ces agents sont en lien direct avec le travail. Le médecin de prévention est habilité à appréhender les capacités fonctionnelles requises pour un poste. Un arrêt de travail pourra peut-être ainsi être évité dès lors que le service de médecine préventive aura interpellé la collectivité pour œuvrer à la résolution en interne des difficultés évoquées par l'agent.

Comptant sur votre collaboration,

AO


Le Maire,
Vice-président de la Communauté urbaine
Grand Paris Seine & Oise,
Vice-président du Conseil départemental des Yvelines

Karl OLIVE

*OSTRA, Dr BOUDERBALA, 17 rue Charles Edouard Jeanneret - 78300 POISSY

Hôtel de Ville
Place de la République
BP 63081
78303 Poissy Cedex
www.ville-poissy.fr

Toute correspondance doit être adressée à
l'attention de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire,

Depuis 2007, j'ai constaté en tant que médecin une forte élévation des arrêts de travail concernant vos employés municipaux. Cette question soulève plusieurs problématiques pour mon cabinet:

- nombre d'IJ (indemnités journalières) pour vos agents supérieur à la moyenne des autres patients de mon cabinet.**
- forte demande pénalisant les critères de performance fixés par la sécurité sociale**
- et donc désorganisation de mon cabinet**

C'est pourquoi j'ai décidé de faire de la lutte contre les mauvaises conditions de travail génératrices de pathologies une priorité au sein de mon cabinet.

Cette lutte, si elle doit améliorer les performances exigées par la sécurité sociale permettrait également d'améliorer l'attractivité du service public de notre ville en terme de qualité d'emploi.

Vous êtes de par votre fonction d'élu le maillon indispensable de la résolution des difficultés rencontrés par vos agents dans leur travail.

Mais il en va de ma responsabilité de médecin traitant de vous sensibiliser davantage à l'impact de mauvaises conditions de travail sur la collectivité.

En tant que médecin, je suis amené à voir nombre de vos employés municipaux pour des problèmes médicaux nécessitant une interruption de leur travail et qui auraient peut-être pu être évités en amont.

S'il est communément admis que la plupart des élus font correctement leur travail, certains en revanche (je ne me hasarderai pas dans des notions chiffrées de peur d'être franchement en dessous de la vérité) ne respectent pas les réglementations qu'ils ont souvent en tant qu'élus nationaux contribué à élaborer. Il est donc indispensable de réduire au maximum ces pratiques que nous ne saurions, en tant que médecin, tolérer plus longtemps.

Je vous invite donc à une vigilance accrue afin d'orienter en amont vos employés dès lors que vos services auront décelé des difficultés en lien direct avec le travail : vos responsables de services sont habilités à fixer les conditions des postes de travail et ainsi contribuer à éviter des interruptions de travail rendus nécessaires par des conditions inadaptées.

Comptant sur votre collaboration

Monsieur le Maire,

Passée la sidération suite à la réception de votre lettre, nous avons décidé de vous écrire collectivement.

Nous sommes conscients de la difficulté de la fonction qui est la vôtre, dans un environnement financièrement contraint par les baisses de dotation de l'Etat.

Ceci étant, votre lettre représente une remise en cause inédite et inadmissible de notre indépendance professionnelle. Il n'est pas de votre responsabilité, ni de vos prérogatives, de « sensibiliser davantage » à l'impact des arrêts de travail sur la collectivité, des praticiens qui dans des conditions difficiles, et certains parmi nous depuis plus de trente ans, travaillent au service des pisciacais.

Quel chef d'entreprise se permettrait d'écrire aux médecins généralistes pour insinuer qu' « une vigilance accrue » serait de nature à diminuer le poids financier d'arrêts de travail de ses salariés suspectés d'être réalisés par complaisance ?

Vous écrivez qu'il est « communément admis que moins de 5% des agents abusent des arrêts de maladie, que moins de 1% des médecins prescrivent des arrêts de complaisance » ?

Si tel est le cas, (en l'absence de justification nous ne savons d'où vous tenez ces chiffres), nous ne saisissons pas bien l'intérêt de votre missive, qui ne se conçoit que dans le but d'influer sur les décisions de chacun d'entre nous, au moment de décider de la prescription éventuelle d'un arrêt de travail, décision médicale professionnelle sur laquelle vous ne justifiez d'aucune compétence.

La Sécurité Sociale se charge déjà de « surveiller nos prescriptions », de kinésithérapie, de transports sanitaires, d'arrêts de travail, parfois au-delà du supportable, cherchant à faire rentrer chacun dans une médiane statistique, participant ainsi chaque jour un peu plus à la désertification médicale en cours dans les Yvelines. Cela suffit.

Nous vous rappellerons pour clore cette missive qu'un chef d'entreprise confronté à l'impact des arrêts de travail parmi ses employés, plutôt que d'incriminer les professionnels de santé, pourra utilement se poser la question du management et de la gestion des ressources humaines au sein de cette entreprise.

Veillez recevoir, monsieur le Maire, l'assurance de notre respect,